



Madame La Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs Les membres du CTSD.

Tout d'abord, permettez nous de vous souhaiter simplement et sincèrement la bienvenue en Charente.

L'Unsa Education est très attachée à un dialogue social de qualité régulier. A travers lui, nous sommes convaincus que nous pouvons parvenir à de meilleures conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants de ce département.

C'est pourquoi, nous souhaitons être informés et consultés de façon méthodique et régulière sur les questions importantes qui concernent les moyens de ce département.

Avant d'aborder la carte scolaire 1^{er} degré, nous devons vous alerter sur les conséquences des décisions ministérielles. La diminution drastique des contrats aidés a déjà un impact sur la manière dont seront accompagnés les élèves par les collectivités. Certaines communes ont déjà informé les familles des conséquences du non-renouvellement de ces personnels. La rentrée se fait sous tension.

Tout type d'aides supprimées, il est à parier que les collectivités auront vite fait de passer à la semaine de 4 jours. L'Unsa Education aurait préféré que l'on approfondisse la réflexion sur l'articulation entre le temps scolaire et un temps périscolaire adapté afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves sur une semaine à 5 matinées. Nous demandons que ces deux organisations soient évaluées à long terme, au regard des résultats des élèves.

Ensuite, nous sommes déjà informés de l'impossibilité d'accompagner quelques jeunes en situation de handicap dans notre département. Les indications que nous avons semblent laisser penser que les prises en charge à venir ne pourraient être honorées. C'est pourtant la loi.

L'aide administrative bien qu'insignifiante dans ce département ne sera plus. Elle est pourtant plébiscitée par les directeurs, les personnels et les parents d'élèves.

L'Unsa Education demande avec l'intersyndicale que l'ensemble des moyens mis à disposition jusque là (emplois auprès des collectivités, accompagnement du jeune handicapé et aide administrative) soit rétabli dès à présent.

Nous attendons des réponses sur ce sujet. Nous envisageons de déposer une alerte sociale si besoin.

Nous avons appris que le budget de l'Éducation Nationale allait être augmenté d'un milliard. C'est un effort conséquent.

Gageons que ces moyens supplémentaires pourront servir à la formation continue des enseignants et à l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

Il est donc important de parler d'une des mesures phares de notre nouveau ministre le CP et le CE1 à 12 dans les REP et REP+. Cette mise en place part du bon sens. Diminuer le nombre d'élèves par classe permet mécaniquement aux enseignants de gérer plus facilement les élèves perturbateurs et de soutenir de façon plus approfondie les élèves les plus fragiles. Nous craignons cependant que la mise en place de ces classes supplémentaires se fasse au détriment des postes PDMQDC. C'est déjà le cas à minima. Ces mêmes postes mis en place récemment ont créé de la synergie au sein des équipes. Quand il y a co-préparation et co-animation, les résultats sont palpables. Il serait insupportable de tuer dans l'œuf une innovation sans l'avoir évaluée.

Ceci, d'autant que les expériences CP à 12 menées durant les années FERRY ont donné des résultats mitigés. Enseigner à 12 élèves nécessite un accompagnement, une formation particulière pour tirer tous les effets du faible effectif. Nous demandons que ces deux

dispositifs puissent être évalués en parallèle mais il semblerait que cela soit prévu sur près de 200 dispositifs.

Monsieur Le Ministre a des idées bien arrêtées, et avec elles, le retour des évaluations. L'une de celles qui nous inquiète le plus est l'évaluation en début de CP.

En effet, l'entrée en CP est un passage symbolique fort pour les élèves et les familles. C'est l'année qui représente toujours (même si l'on apprend à lire totalement sur 3 ans) l'apprentissage de la lecture et elle est souvent source d'angoisse pour les parents et par conséquent pour les enfants.

Positionner une évaluation institutionnelle en ce début d'année est une grave erreur. Elle posera plus de problème qu'elle est censée en résoudre.

Les enseignants de CP ont tous les outils qu'il faut pour évaluer leurs élèves.

Monsieur Blanquer a souhaité raviver la polémique stérile sur la méthode syllabique et la méthode globale ; un excellent moyen pour faire le buzz dans l'opinion publique et décrier un peu plus les enseignants mais rappelons ici que la méthode globale n'est guère plus pratiquée et que nombreux enseignants de CP utilisent du semi-globale à dominante syllabique.

Rappelons aussi que déchiffrer n'est pas comprendre.

Les défis sont nombreux à relever mais nous craignons fort que la précipitation de Monsieur Blanquer à marquer les esprits et l'Education Nationale par des mesures dont l'efficacité n'est pas prouvée et à remettre en question des réformes récentes déstabilise les enseignants.

Ensuite, nous voudrions ici faire un détour par le second degré et les trois GT qui ont eu lieu, l'année dernière, sur le réseau des collèges de Charente.

Trois réunions durant lesquelles des critères ont été listés, différents éléments statistiques ont été fournis et commentés pour, disons le, tourner autour du pot.

Nous ne sommes pas opposés aux restructurations ni même à de quelconques fermetures mais nous attendons une proposition complète et ambitieuse en terme d'accès à la culture et au sport d'une part et d'accompagnement des fragilités scolaires et sociales d'autre part sur l'ensemble du territoire. Cela passe par un engagement, fort en terme de moyens de la part des deux parties.

Pour finir, depuis quelques jours, nous recevons des informations de coordonnateurs d'Ulis et d'enseignants de collège qui nous alertent sur les effectifs des classes de 6ème et de 5ème. Les inclusions dans ces classes seraient rendues très compliquées voire impossibles. C'est en complète contradiction avec la circulaire sur les ULIS qui stipule : « Les élèves bénéficiant de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire, leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin. »

Nous vous demandons de faire remonter cette information auprès de Madame La Rectrice afin de rétablir ces élèves dans leur droit. L'Ulis n'est pas une classe.

Pour résoudre définitivement cette difficulté, nous revendiquons avec d'autres organisations syndicales, et ce, depuis la création des unités localisées d'inclusion scolaire, que ces élèves soient comptabilisés, au moment de la carte scolaire second degré, avec leurs homologues, dans la division correspondant approximativement à leur âge.

L'Unsa Education attend des choix politiques à la hauteur des défis à relever, ceux-ci devraient s'inscrire dans la durée et dans la continuité de la loi pour la refondation. L'École n'en peut plus des discours caricaturaux, des effets d'annonce, des oppositions stériles et des allers et retours idéologiques ; elle a besoin de stabilité.